



www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 22 mai 2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX, Pierre FOURNEL, Marie-Joëlle PERRET, Christiane DUBOEUF, Sylvie BARCET, Christophe FONTANAY, Stéphane MOULARD, Sophie LAURENT, Louis ROUSSET

Absent excusé : Catherine BRUEL, Louisa SAHUC, Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON)

Secrétaire de séance : Sophie LAURENT

Le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que dans un objectif de transparence vis-à-vis des usagers, l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement oblige une fois par an à une présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Lors de son dernier comité syndical, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers (SIEMLY) a présenté ce rapport pour l'année 2022.

Ce rapport doit être, maintenant, présenté à chaque conseil municipal des communes adhérentes au syndicat pour qu'il soit validé avant la fin de l'année 2023.

Bruno BASSON, membre du bureau du SIEMLY procède à la présentation de du rapport.

Les élus approuvent à l'unanimité le RPQS 2022.

Ce rapport est disponible sur le site de la mairie.

2) Finances

Assainissement

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de dévoiement du réseau vers la salle polyvalente. Il indique que les travaux sont terminés et que le Décompte Général Définitif (DGD) a été transmis à la mairie. Il rappelle qu'un groupement de commande avait été passé avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Il précise que le coût pour la commune s'élève à 12 481.20 €TTC. Il rappelle que 15 000 € avaient été portés au budget et que l'acte d'engagement avait été signé pour un montant de 11 121 €HT soit 13 345.20 €TTC.

3) Voirie

Programme 2023 voirie communale

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé le 04/04/2023 pour le programme de voirie 2023. Il précise que trois entreprises ont été consultées.

Christophe FONTANAY, délégué à la voirie, procède à la présentation des offres envoyées par les entreprises. Il précise que seules COLAS et EUROVIA ont adressé une offre pour les travaux de voirie 2023.

Les élus approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise COLAS pour la réalisation des travaux de voirie 2023, pour un montant de 39 439.32 €.

Les travaux devraient être réalisés avant fin juillet et concernent :

- Le chemin du Rampéat.
- Une partie du Chemin des Eures.
- Une partie du Chemin de Planche Badol.
- Le chemin du Terrier
-

Classement chemin communal

Monsieur le Maire fait part qu'un espace privé au hameau de la Badouillère, est depuis très longtemps entretenu par la commune. Cet espace privé sert à tout le hameau, puisqu'il permet l'accès, le stationnement et le service de distribution du courrier à tous les habitants du hameau. Il précise que la maison à laquelle est rattaché cet espace, vient de changer de propriétaire. C'est à cette occasion que nous nous sommes aperçus de cette situation. Les nouveaux propriétaires étant d'accord pour laisser ce bout de terrain à la commune, il indique qu'il conviendra de délibérer pour autoriser le maire à lancer la procédure de régularisation, authentifier les signatures et à Louisa SAHUC, adjointe de signer les actes administratifs. Tous les frais de bornage et d'actes administratifs seront à la charge de la commune.

Les élus approuvent à l'unanimité la régularisation de cette partie de parcelle de la Badouillère.

4) Salle polyvalente

Un point est fait sur l'avancement des travaux de la salle polyvalente qui avancent bien pour le moment. La phase démolition est terminée et celle de la construction vient de commencer.

Il a été demandé à l'entreprise titulaire du lot 16 – Plomberie – Chauffage – Ventilation, attribué à l'entreprise ENGMANN, un chiffrage pour que les eaux de pluie récupérées dans une cuve puissent être utilisées pour les toilettes (uniquement) de la future salle polyvalente et de la bibliothèque. Cette variante a été chiffrée à 6 431.82 €HT.

Dans le contexte actuel de l'évolution climatique que nous connaissons, et dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable et de son bon usage, il est proposé de délibérer favorablement pour cet avenant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant sur le lot 16 – Plomberie – Chauffage – Validation d'un montant de 6 431.82 €H.

Chaque jeudi, lors des réunions de chantiers, des questions sont soulevées :

- ✓ La présence d'un puits dans la cour, nécessitera de réfléchir à la pose d'une crépine et d'une alimentation électrique pour pouvoir utiliser cette eau.

Il est également précisé qu'il sera nécessaire de prendre un avenant pour le LOT 3 – TERRASSEMENT - VRD, attribué à l'entreprise BAROU. Il s'agit de la réalisation d'une mission géotechnique de type G3. L'objet de cette mission étant pour l'entreprise de faire contrôler la bonne préparation et réalisation des fouilles et fonds de fouilles avant leur coulage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant pour la mission géotechnique pour un montant de 1 555.20 €TTC.

Cimetière

Le travail de reprise des tombes devrait commencer au mois de juin. La tombe n°3-40 avait été identifiée pour être utilisée comme ossuaire mais cela ne sera pas possible car cette tombe n'est pas un caveau cimenté, comme doivent l'être les ossuaires. Il est donc proposé d'installer l'ossuaire dans l'angle du carré 1 du cimetière, côté route de Fontanès. L'entreprise vient de faire passer un devis pour un montant de 5 144.30 € TTC.

Il est fait part également que la tombe 1-1 deviendra une tombe provisoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise GEAY GIROUD pour l'implantation de l'ossuaire, d'un montant de 5 144.30 €TTC.

5) Ordures ménagères

Dans l'objectif de supprimer le porte à porte au plus tard fin mars 2026, il convient de prévoir l'implantation de points d'apports volontaires pour les sacs noirs et jaunes.

Pour rappel, concernant ces nouveaux points d'apports volontaires qui viendront se substituer à la collecte du porte à porte, il existe trois modèles :

- Colonne aérienne entièrement financée par la CCMDL.
- Container semi-enterré.
- Container enterré.

Pour ces deux dernières solutions, la participation de la CCMDL reste à la hauteur d'une colonne aérienne. La différence de prix avec les modèles semi-enterrés et enterrés, ainsi que les coûts de terrassement seront à la charge des communes.

Afin de mener cette réflexion, un groupe de travail s'est réuni le vendredi 5 mai et expose ses 1ères propositions :

- ✓ Les containers marrons et jaunes, qui servent actuellement de points d'apports volontaires pour les hameaux seront conservés.
- ✓ De prévoir ou conforter pour ces nouvelles colonnes les implantations ci-dessous :
- Route de Saint-Héand vers l'ancien lavoir : l'ajout d'une colonne pour les sacs noirs.
- A l'entrée du cimetière neuf : l'ajout d'une colonne pour les sacs noirs. Les colonnes et le point d'apport pour les verres, seront déplacés à droite de l'entrée.

- Pour le bourg de Savigneux : l'implantation de deux nouvelles colonnes, une pour les sacs noirs et une pour les sacs jaunes, à l'intersection de la Route de St Saint-Symphorien sur Coise et du Chemin du Grand-Moulin.
- Pour le reste du hameau de Savigneux, Route de Grammond : l'ajout d'une colonne pour les sacs noirs.
- Au Bessy : l'ajout d'une colonne pour les sacs noirs.
- Pour le centre bourg : l'implantation de 4 nouveaux containers enterrés sur le site de la nouvelle salle, en lieu et place de 2 places de parking.

Deux nouveaux sites d'implantation seraient donc créés avec de nouvelles colonnes, au bourg de Savigneux et à la salle polyvalente. Pour les autres sites, il s'agirait d'ajouts de colonnes à celles déjà existantes.

Pour le centre de Savigneux, il y aurait deux lieux d'apports : à l'intersection de la Route de St Saint-Symphorien sur Coise et du Chemin du Grand-Moulin (nouveau) et celui de Route de Grammond.

Pour le village et les lotissements vers le secteur de la Chaux et la Bertholière, il y aurait trois lieux d'apports : à la salle (nouveau), au lavoir et au cimetière.

6) INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL anime sur son territoire deux structures labellisées Frances services. Afin de compléter l'accompagnement proposé au sein de ces deux structures, un dispositif itinérant va être mise en place. Il s'agira d'un véhicule pouvant accueillir le public qui se déplacera dans les communes.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention avec la CCMDL afin de préciser les conditions et les modalités de collaboration entre les deux parties.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour la signature de la convention partenariale Bureau itinérant France services avec la CCMDL.

7) Infos – Questions diverses

- Une commission bâtiments est fixée pour le vendredi 09/06/2023 à 16h30
- Conseil municipal le vendredi 09 juin pour les élections sénatoriales à 18H

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 19 juin 2023 à 20 heures

KERMESSE DE L'ECOLE

Le samedi 3 juin 2023

Repas partagé à partir de 11h30 et jeux à partir de 14h30

INFORMATIONS FAMILLES RURALES

Un atelier informatique sera organisé à la maison des services de St Symphorien s/Coise avec un maximum de 6 personnes.

Cette session sera gratuite et proposée à tous les débutants.

Les séances auront lieu de 9h à 10h15 les mardis et jeudis à partir du 5 septembre et jusqu'au 12 octobre.

Un ordinateur sera prêté à ceux qui n'emmèneront pas leur portable ou tablette.

N'hésitez à vous renseigner auprès de Pierre Maigre 06 85 59 17 04 ou Agnès Giraud 07 89 85 14 91

Inscriptions en mairie avant le 20 Juin.

Pour ceux qui le souhaitent une session de perfectionnement aura lieu à l'automne

INFORMATION CCMDL

Dans le cadre du projet AVELO2, le service mobilité réitère la mise en place des ateliers de remise en selle « Osez (re)prendre le vélo » auprès des séniors, sur le même modèle que ceux qui se sont déroulés sur l'année 2022.

Pour rappel, le principe est de proposer aux volontaires de s'inscrire gratuitement à la ou les séances, de 2h, qui sont la ou les mieux adaptées à leur pratique du vélo :

- Séance pour "débutants", pratiquée en vélo classique
- Séance dédiée à la découverte du vélo à assistance électrique

A l'issu de ces sessions, une 4ème séance sera prévue afin de réaliser une sortie en vélo à assistance électrique.

Jardins collectifs :

Trois parcelles sont encore disponibles. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie. Chaque parcelle fait environ 100 m². Le loyer est de 50 € / an plus la consommation d'eau pour l'arrosage (3.50 € par mètre cube)

A vos agendas !

Samedi 17 juin 2023

Nous vous donnons rendez-vous au hameau de la Bruyère à Chevrières pour une journée sportive, conviviale et festive.

A partir de 17h, **COURSES à PIED** adultes et enfants,

Suivi de la **FETE de la MUSIQUE** avec concerts et restauration sur place.

Manifestation proposée par L'Association Familles Rurales de Chevrières, le Club des Jeunes Chevrotins et l'Association L'Écurie des Adrets.

Infos et inscriptions sur le site internet www.course-des-adrets.fr

CLASSES EN 3

Les classes en 3 auront lieu le samedi 7 octobre 2023, à la salle des fêtes de Saint-Médard-en-Forez.

Pour plus de renseignement, contactez Daniel PONCET au 06 22 43 24 16

INSCRIPTIONS FLEURISSEMENT

Comme chaque année, un concours des maisons fleuries est organisé sur la commune. Bien vouloir vous inscrire avant le 17 juin 2023 à l'aide du coupon ci-après à remettre en mairie (que vous pouvez recopier sur papier libre), soit par l'envoi d'un mail à contact@chevrieres42.fr

Le concours est ouvert à tous : maisons, fermes, balcons.

COUPON D'INSCRIPTION FLEURISSEMENT COMMUNAL 2023

NOM
Prénom
Adresse

Souhaite s'inscrire au concours communal du fleurissement

A rendre en mairie avant le 17 juin 2023, dernier délai

www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes

Cyclo des Monts

La rando à vélo pour les
CE2 / CM1 / CM2

10
JUN
2023



Qu'est-ce que le Cyclo des Monts ?

C'est une randonnée à vélo pour les enfants du CE2 au CM2, qui parcourent quelques villages de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

PARCOURS 1

MATIN

Départ 9h Coise
9h20 - 9h35 Larajasse
11h - 11h15 La-Chapelle
sur-Coise
12h - 12h15 Aveize

APRÈS-MIDI

Départ 13h30 Aveize
14h15 - 14h30 Duerne
15h - 15h15 Montromant
15h30 - 15h45 St-Genis
l'Argentière
16h Ste-Foy
l'Argentière

PARCOURS 2

MATIN

Départ 9h Villechenève
9h30 - 9h45 Chambost
Longessaigne
10h20 - 10h35 Longessaigne
11h40 - 11h50 Montrottier

APRÈS-MIDI

Départ 13h30 Montrottier
14h15 - 14h30 St-Clément
les-Places
14h50 - 15h10 St-Laurent
de-Chamousset
15h30 - 15h45 Souzy
16h Ste-Foy
l'Argentière

12€ la demi-journée
20€ la journée avec le repas

Pré-inscription en ligne sur www.cc-montsdulyonnais.fr

Vous souhaitez être parent accompagnateur ?

Rendez-vous sur www.cc-montsdulyonnais.fr pour faire votre demande.
Et n'hésitez pas à venir encourager nos cyclistes lors de notre passage dans votre village !